



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Section des Hauts-de-Seine

Le 26 février 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD se tient au lendemain de la mobilisation la plus importante dans notre profession depuis de nombreuses années : 60 % de grévistes au niveau national, 75 % au niveau départemental. Le SNUipp-FSU continue de demander la réécriture complète du décret sur les rythmes scolaires et un projet de loi ambitieux pour l'école. Nous renouvelons notre demande que du temps institutionnel soit dégagé pour permettre aux équipes de réfléchir afin de parvenir à une réforme des rythmes réussie et qui profite tant aux élèves qu'aux enseignants. Nous rappelons également que les collègues doivent être informés avant le début des opérations du mouvement intra-départemental des communes qui appliqueraient la réforme dès la rentrée 2013.

Cette CAPD a pour ordre du jour la liste d'aptitude à la direction d'école. Dans ce contexte, nous tenions à rappeler que le dossier direction d'école doit faire l'objet d'un groupe de travail au ministère. En effet, le SNUipp-FSU continue de revendiquer de réelles améliorations des conditions d'exercice aux fonctions de directeur d'école.

De nouveau, nous nous questionnons fortement sur votre conception du paritarisme . En effet, sur les trois CAPD qui ont eu lieu depuis le début de l'année scolaire, vous n'avez été présent qu'une fois. Comment dans ces conditions discuter et avoir un échange sur les situations qui nécessitent votre arbitrage ? A ce propos, nous souhaiterions avoir des réponses aux questions que nous vous avons posées dans la déclaration précédente. D'autre part, nous vous avons à plusieurs reprises fait part de notre demande d'un groupe de travail sur les critères d'attribution des temps partiels sur autorisation. Certes, cela n'est pas obligatoire, mais au nom de la transparence et de l'équité entre les collègues, nous ne pouvons accepter que ce groupe de travail ne se tienne pas. Il s'agit d'une question sensible qui conditionne la vie de nombreux collègues dans notre département et nous vous demandons donc, au nom des personnels que nous représentons, d'accéder à notre demande.

Dans le même esprit, vous nous avez affirmé reporter les opérations de carte scolaire (groupe de travail et CTSD) au nom de l'harmonisation académique. Or, dans l'académie, des groupes de travail ont bien eu lieu avant les vacances d'hiver, un CTSD s'est même déjà tenu Vous comprendrez qu'il nous est difficile d'accepter le principe de l'harmonisation académique comme seule réponse à nombre de questions que nous vous posons.

Enfin, et alors que le nombre de 1 000 journées de classes non remplacées depuis le mois de janvier est vraisemblablement atteint, pourrait-on enfin avoir un état des lieux des remplacements et non remplacements sur le département ?